

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - MOULIN Martine - RANCON Raphaël - ROMEAS Frédéric -SAMUEL Béatrice

Absent excusé : RIFFARD David

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Pour les trois premières délibérations : absent excusé : FAYARD Jean-François
12 membres présents et 12 votants

Compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 12 juillet 2018 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : création de voirie forestière à Malachareyre : validation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée en Mairie le 27 avril dernier pour informer les propriétaires de parcelles riveraines au projet de voirie forestière.

Afin de lancer ce projet de voirie, il est nécessaire de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un cabinet qui sera chargé de réaliser les études préalables et de faisabilité.

Après consultation auprès de deux cabinets locaux, Monsieur le Maire propose de retenir l'ONF (Office National des Forêts) pour un coût total de 500 euros HT.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2e délibération : création de voirie forestière à Malachareyre : demande de subvention pour

travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition de l'ONF pour la création de cette voirie, à savoir une route forestière sur 1 405 ml, de 300 ml de piste de débardage et 5 places de dépôt et retournement pour 1 500 m² sur les communes de Montregard et Saint-André-en-Vivaraïs.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant total du projet = 99 802,50 euros HT
- Subvention sollicitée = 79 842,00 euros
- Autofinancement = 19 960,50 euros HT

Adoption à l'unanimité.

3e délibération : création de voirie forestière à Malachareyre : fixation du prix d'acquisition terrains nus

Pour la réalisation de la voirie forestière précitée, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des terrains nus auprès des propriétaires concernés.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains au prix de 0,20 euros le m², sachant que la base d'achat de terrain forestier nu est de 0,05 à 0,10 euros le m².

Décision approuvée à l'unanimité.

4e délibération : décision modificative n° 2 budget général

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires de l'opération «Carte communale», après validation en conseil du 12 juillet 2018 de la création d'un droit de préemption sur la parcelle H 972.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5e délibération : tarification location salle multi activités

Après concertation avec les membres de la Commission «Salle», Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal une mise à jour des tarifs de location de la salle multi activités.

Cette mise à jour sera applicable au 1^{er} janvier 2019 et les nouveaux tarifs de location pourront être consultés en Mairie.

Proposition approuvée à l'unanimité.